

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3178

présenté par

M. Lioger

à l'amendement n° 2986 de M. Nogal

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« survenue »,

le mot :

« survenance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.